Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 428
15 octobre 1955

Situation économique en Italie (Rapport no. 3)

Rapport
Commission des questions économiques et du développement

Sommaire **TABLE** **DES** **MATIÈRES**

Page

1. Généralités - 2

2. Exposé général du problème - 3

3. Programme de développement économique - 6

4. Conclusions - 8

5. Suggestions - 10

6. Recommandations - 12

Annexe A : Voyage d'étude effectué par M. MacBride en Italie - 14

Annexe B : Documentation - 16

1.

1. Le présent rapport a été établi par M. MacBride à la suite du voyage d'étude qu'il a accompli en Italie au mois de septembre 1955, sur l'invitation de la commission des Questions économiques.

2. Généralités

Afin de permettre au groupe de travail de présenter un rapport préliminaire avant la deuxième partie de la 7e Session ordinaire de l'Assemblée, et pour préparer la documentation de base nécessaire en vue de l'examen qu'il doit consacrer à la situation économique de l'Italie, j'ai entrepris, sur sa demande, une étude préliminaire de la situation en Italie, compte tenu en particulier du « programme italien de développement économique » (Plan Vanoni).

Avant d'entreprendre ce travail, je me suis livré à une étude assez détaillée de la documentation très abondante que nous possédons sur la situation de l'Italie et qui provient de quatre sources principales : le Gouvernement et les organismes d'État italiens, l'O. E. C. E., la C. E. E. et le Conseil de l'Europe. Je me suis ensuite rendu en Italie, où j'ai disposé de toutes les facilités nécessaires pour m'entretenir avec les membres du Gouvernement italien et les fonctionnaires chargés essentiellement d'assurer l'exécution du « programme italien de développement » ainsi qu'avec les représentants de la Cassa per il Mezzogiorno et de la SVIMEZ (Associazione per lo sviluppo dell'industria nel Mezzogiorno). J'ai eu également l'occasion de voir quelques-unes des réalisations et des travaux en cours entrepris sous les auspices de la Cassa per il Mezzogiorno dans le Sud de l'Italie. On trouvera à l'annexe A du présent rapport préliminaire de plus amples renseignements sur les discussions qui ont eu lieu et sur les localités visitées; j'ai été accompagné dans ce

voyage par M. Jacchia, du Secrétariat du Conseil de l'Europe, dont l'aide m'a été très précieuse. En outre, j'ai eu à Paris des entretiens à l'O. E. C. E. avec les membres du Secrétariat de cette organisation qui sont chargés d'étudier la situation en Italie. Au cours de ces entretiens, nous avons procédé, en toute liberté, à des échanges de vu.es dégagés de tout caractère officiel.

Étant donné la documentation très abondante et bien à jour que nous pouvons obtenir des quatre sources précitées, je ne me livrerai pas ici à une étude détaillée de la situation économique en Italie ou des différents objectifs fixés par le programme décennal de développement économique. Cela ne ferait qu'ajouter inutilement à l'excellente et copieuse documentation qui existe déjà sur cette question. A l'annexe B du présent rapport préliminaire, j'ai cependant donné une liste des documents de base qui peuvent être consultés pour une étude plus détaillée. Pour faciliter le travail, je me propose de résumer, dans un rapport ultérieur au groupe de travail, quelques-unes des données statistiques disponibles et • de fournir de plus amples détails sur les objectifs visés par le Plan Vanoni.

Le présent rapport préliminaire est destiné à dégager, sur des points importants, certaines conclusions générales qui pourraient être recommandées immédiatement h l'Assemblée et sur la base desquelles on pourrait dès maintenant établir un plan d'action.

3. Exposé général du problème

Le problème économique général qui se pose à l'Italie n'est ni nouveau, ni très différent de ceux que doivent résoudre les pays qui souffrent d'un chômage endémique et d'une industrialisation insuffisante. Peut-être est-ce cependant plus frappant du fait de l'activité économique intense qui règne, notamment en Italie du Nord, et en raison de l'ampleur que présente, spécialement en Italie du Sud, le problème du chômage, du sous-emploi et de l'émigration.

Sur une population active (à ne pas confondre avec la « population en âge de travailler ») de 19.700.000 personnes en 1954, on estime que 2.700.000 sont en chômage total ou partiel. Ce chiffre se décompose de la façon suivante :

Chômeurs dans l'agriculture 1954 - 400.000

Chômeurs dans les secteurs autres que l'agriculture 1954 - 1.400.000

Total des chômeurs 1954 - 1.800.000

Chômeurs partiels dans l'agriculture - 900.000

Total - 2.700.000

En outre, on admet que, par l'accroissement démographique normal, au cours des dix prochaines années, la population active augmentera d'un chiffre net de 2.024.000 unités. La situation ne fera donc qu'empirer d'année en année, à moins que des mesures énergiques ne soient prises pour y remédier. En 1964, la population active aura atteint lo chiffre de 21.724.000 personnes, dont il faut déduire 800.000 emigrants (à condition que l'émigration continue au rythme actuel), ce qui donnera un chiffre net de 20.924.000 travailleurs en 1964. En d'autres termes, si l'on ne crée pas de nouveaux emplois, le nombre des chômeurs totaux et partiels passera de 2.700.000 à 3.924.000 en 1964. La situation sera en fait encore plus serieuse, car il est prévu qu'à cette date le nombre de sans-travail aura encore augmenté de 800.000 personnes, qui seront victimes du « chômage technologique » (c'est-à-dire du chômage dû à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration des méthodes et aux progrès de la technique).

En conséquence, le problème qui se pose à l'Italie est de fournir un emploi actuellement à 2.700.000 personnes de plus, et, en 1964, à plus de 4.000.000.

Outre les répercussions qu'il a sur le plan social et politique, un chômage d'une telle ampleur est également à l'origine de graves difficultés dans le domaine économique. Ces millions de chômeurs, auxquels il faut ajouter les personnes à leur charge, ne sont pas seulement improductifs, mais ils constituent aussi une charge extrêmement lourde pour l'économie du pays qui doit assurer leur subsistance. L'État est privé des recettes fiscales dont, il bénéficierait . si ces personnes exerçaient un emploi lucratif : l'économie du pays ne bénéficie pas du fruit de leur travail ni des revenus qu'elles consacreraient à l'achat de biens de consommation.

Il est inévitable également qu'un tel chômage donne naissance à un système de protection de l'emploi; or, au lieu d'atteindre l'objectif visé, ces mesures de protection empêchent souvent un accroissement de l'emploi et s'opposent presque toujours au relèvement de la productivité. Les dispositions actuelles relatives à l'octroi d'allocations aux salariés qui viennent à perdre leur emploi constituent à cet égard un exemple

caractéristique; tout le monde reconnaît à présent que ce système, conçu à l'origine pour protéger l'emploi, a en réalité pour effet de freiner et d'empêcher l'embauche. Un grand nombre d'employeurs s'abstiennent d'embaucher de la main-d'oeuvre additionnelle parce qu'ils auraient à verser des indemnités au cas où il s'agirait d'un travail temporaire ou si l'entreprise devait échouer ou s'avérer non rentable. De même, les cotisations de sécurité sociale sont déduites intégralement des feuilles de paie et constituent en fait un véritable impôt sur l'emploi.

En résumé, le chômage partiel et total en Italie a, sur le plan économique, toutes les réperçussions habituelles; celles-ci ne sont pas plus accusées en Italie que dans tout autre pays qui souffre d'un grave chômage endémique. Il est cependant plus facile de les discerner en raison des études statistiques excellentes qui ont été faites sur la question et de l'intérêt actif et constructif que portent les économistes italiens au problème, tant sur le plan académique que sur le plan politique.

Comme dans les autres pays agricoles, il ne faut pas s'attendre à une expansion de l'emploi dans l'agriculture. La production agricole peut s'accroître considérablement à condition d'entreprendre d'importants travaux de transformation foncière et d'irrigation et de mieux utiliser les terres. Les techniques modernes et la mécanisation permettront d'obtenir ce résultat sans toutefois provoquer un accroissement de l'emploi dans l'agriculture. De toute façon, la suppression du chômage partiel dans le secteur agricole se traduira vraisemblablement par un accroissement du chômage net. A cet égard, le problème que doit résoudre l'Italie diffère radicalement de celui qui se pose à la Turquie, où, par une utilisation plus complète des terres, il est possible d'accroître considérablement les possibilités d'emploi dans l'agriculture. La solution du problème du chômage en Italie réside à peu près exclusivement dans l'industrialisation, les travaux publics et. les secteurs de l'économie autres que l'agriculture.

Si le relèvement de la production dans le secteur agricole ne doit pas se traduire par une augmentation de l'emploi, il est néanmoins indispensable de prendre, clans les autres secteurs, des dispositions pour faire face à l'accroissement de la consommation qui résultera de l'augmentation rapide de la population et à l'accroissement encore plus considérable qui doit normalement résulter de l'augmentation de l'emploi et de l'amélioration du niveau de A'ie. Il est également indispensable d'accroître la production agricole afin de développer sensiblement les exportations.

Malgré des améliorations notables, la position de la balance des paiements continue à être précaire ; son équilibre dépend clans une large mesure des recettes militaires et de l'aide étrangères. Il est doue vital que la production et les exportations se déAreloppcnt considérablement.

Comme l'examen do la situation actuelle le laisse prÔA'oir, les conditions économiques et sociales, particulièrement dans le Sud de l'Italie et dans les îles, sont loin d'atteindre le niA'eau minimum auquel on serait en droit de s'attendre dans un pays d'une civilisation et d'une culture aussi clÔA'eloppées.

Les problèmes aA'ec lesquels l'économie italienne se trompe aux prises peuArent être résumés comme suit :

a. Création, d'ici 1964, d'au moins 4 millions de « nouveaux emplois » dans les secteurs de l'économie autres que l'agriculture;

b. Accroissement substantiel de la production agricole aussi bien qu'industrielle, pour faire face à l'augmentation des besoins de la population en biens de consommation et pour créer des excédents exportables beaucoup plus importants;

c. Amélioration sensible de la situa-tion économique et sociale des habitants des régions déshéritées du Sud de l'Italie.

4. Programme de développement économique

Il est aisé à comprendre que seul un programme dynamique et courageux de développement économique peut apporter une solution aux problèmes qui viennent d'être exposés succinctement. Pour qu'un tel programme donne des résultats, il faut qu'il s'applique à chaque secteur de l'économie, l'accent étant mis sur le Sud, et qu'il soit coordonné dans toute la mesure du possible pour que le relèvement de l'emploi dans l'industrie s'accompagne d'une amélioration de la production agricole. C'est en tenant compte de ces facteurs que M. Vanoni a élaboré son programme de développement. Il s'agit d'un plan décennal ayant des objectifs précis et comportant plusieurs phases coordonnées.

Comme dant tout plan de développement de ce genre, la base du programme dépend d'investissements accrus. Au cours de la période de dix ans, on se propose d'obtenir un total d'investissements de 24.337 milliards de lires (soit 38,9 milliards de dollars), répartis sous les trois rubriques ci-dessous :

Milliards de lires - Milliards de dollars

Investissements dans les secteurs de relance 10.637 - 17,02

Investissements dans les secteurs industriels et tertaires 8.600 - 13,76

Total des investissements 19.237 - 30,78

Investissements en logement 5.100 - 8,16

Total dès investissements 24.337 - 38,94

Les investissements en logements sont partout traités séparément, et ce pour deux raisons. Il s'agit d'investissements sociaux qui, bien qu'essentiels ne sont pas productifs, sauf dans la mesure où ils créent des emplois et fournissent du travail à l'industrie du bâtiment. Les investissements en logements jouent cependant un autre rôle important dans le programme, car ils constituent « les investissements régulateurs » qui permettront l'expansion et la contraction du programme à différents stades et dans différentes régions, selon que l'exigera la situation économique.

Les « investissements dans les secteurs de relance » sont destinés, comme leur nom l'indique, à donner l'élan nécessaire à l'expansion de l'activité économique dans les autres secteurs. Sous cette rubrique sont classées les activités suivantes :

a. Agriculture et sylviculture;

b. Services et établissements publics (énergie, gaz naturel, chemins de fer, communications, adduction d'eau, etc.);

c. Travaux publics (régularisation des rivières et des cours d'eau de montagne, routes, écoles, aéroports, etc.).

Les investissements prévus dans l'agriculture envisagent la mise en valeur de nouvelles terres, l'irrigation, l'emploi plus intensif des engrais et l'amélioration de la formation et des méthodes agricoles. Ils prévoient en outre, ce qui est important surtout clans le Midi, une réforme agraire et des plans de colonisation agricole. Il convient de noter dans cet ordre d'idées qu'à ce jour 300.000 hectares ont été, soit expropriés, soit acquis d'office et redistribués à des exploitants agricoles avec l'équipement nécessaire. Lorsque de nouvelles terres sont mises en valeur, il est d'usage de procéder à une colonisation agricole dans le district et, clans certains cas, de mettre des terres à la disposition d'immigrants venant d'autres régions.

Les objectifs fixés pour la période de dix ans par le programme de développement sont les suivants :

a. augmenter de 63 % le revenu national;

b. procurer du travail à 4 millions de personnes de plus dans les secteurs autres que l'agriculture;

c. doubler les investissements bruts, de façon qu'ils représentent 25 % du revenu au lieu de 21 % actuellement;

d. augmenter la consommation de 50 %;

e. augmenter de 43 % les importations invisibles;

f. augmenter de 50 % les recettes d'exportation;

g. augmenter de 70 % les recettes provenant des frets, du tourisme et des envois de fonds des emigrants;

h. augmenter de 30 % le produit net de l'agriculture;

i. augmenter de 82 % le produit net de l'industrie;

j. augmenter de 74 % le produit net des « services ».

L'un des objectifs du programme consiste à réduire la disparité qui existe entre le Nord et le Sud quant à l'activité économique et aux niveaux de vie. Pour atteindre ce but, le programme est conçu de telle sorte que, sur l'augmentation de 63 % de l'ensemble du revenu national, la proportion qui reviendrait au Midi soit de 118 % contre 48 % pour le Nord.

5. Conclusions

Ce n'est pas sans quelque appréhension que j'ai donné ce bref aperçu du programme de développement, fl était inévitable qu'un exposé aussi succinct laisse dans l'ombre de nombreux détails et points essentiels; il ne faut pas voir, dans cette concision l'indice que le programme ne tient pas compte de toutes les considérations pertinentes. Au contraire, le programme lui-même et la documentation dont il est entouré semblent avoir pris en considération toutes les difficultés prévisibles. Dans les paragraphes qui suivent, je me propose de résumer la conclusion générale à laquelle je suis parvenu à la suite de l'examen du programme et de la situation économique d'ensemble.

2. Le programme est à la fois ambitieux et optimiste. Les mots « ambitieux » et « optimiste » sont utilisés dans leur sens véritable et n'impliquent aucune critique. Pour traiter un problème aussi vaste que celui qui se jjose à la nation italienne, un programme qui ne serait pas à la fois ambitieux et optimiste n'aurait aucune valeur. Faute d'un programme audacieux tel que celui-ci, ce serait l'inaction ou une série de palliatifs qui n'amélioreraient certes pas la situation et risqueraient au contraire de l'aggraver.

3. Il est prévu dans le programme que le rythme d'expansion de l'économie italienne sera en moyenne, au cours des dix années, de 5 %. Un rythme d'expansion moins rapide ne permettrait guère d'absorber les chômeurs et l'augmentation de la population, ni d'apporter le stimulant nécessaire au développement industriel; un rythme plus élevé serait chimérique et dépasserait les possibilités de l'économie italienne.

4. Il n'est pas impossible que se manifestent, à divers stades du programme, ce que l'on décrit (souvent à tort et vaguement) comme des tendances inflationnistes. Mais aucun programme de développement de cette ampleur ne pourra jamais échapper à ce risque. Aucun programme de développement de grande envergure ne l'a jamais évité et tous les programmes de développement importants engendrent fatalement des tendances inflationnistes. Ce qui importe, c'est que les autorités compétentes soient averties des dangers qui peuvent résulter et qu'elles soient en mesure de juguler une grave inflation si elle devait se piroduire. Les autorités italiennes compétentes et les économistes italiens qui ont conçu le programme sont manifestement conscients de ce problème et ont pris des dispositions, au moyen des « investissements régulateurs » et par d'autres mesures, pour être à même d'enrayer les « tendances inflationnistes » clans tous les cas où il le faudra.

5. A la différence de la Grèce et de la Turquie, l'Italie n'aura besoin que d'une assistance technique limitée. L'Italie est favorisée en ce sens que, surtout depuis la guerre, elle a formé, particulièrement clans le domaine de l'industrie, de la mise en valeur des terres et de l'irrigation, des techniciens de premier ordre qui sont parfaitement aptes à mener à bien les tâches que nécessitera la mise en oeuvre du programme. L'Italie possède déjà le « savoir-faire » technique de l'industrialisation; le problème consistera à étendre au Midi cette tradition industrielle.

6. Comme la Grèce et la Turquie, l'Italie aura besoin, à trois égards, d'une assistance extérieure :

a. investissements de capital;

b. facilités d'exportation;

c. facilités de crédit pour l'importation.

7. A part la possibilité pour l'Italie d'augmenter ses échanges avec la Grèce et la Turquie (laquelle n'est pas capable d'une expansion tres importante), il n'existe aucune relation entre les problèmes de ces trois pays. Il se trouve que le malaise économique les affecte en même temps, mais les problèmes et les remèdes sont différents.

8. Le programme de développement italien mérite l'appui total des États membres du Conseil de l'Europe et leur concours actif garantirait son succès.

6. Suggestions

9. Le succès du programme dépendra dans une mesure appréciable de son application ininterrompue et méthodique. Certaines des mesures qu'il sera peut-être nécessaire de prendre pourront susciter l'opposition d'intérêts constitués, de groupements économiques ou régionaux. Les groupements de propagande de tel ou tel ordre s'efforceront, en Italie comme dans tout autre pays, de s'assurer des avantages ou d'échapper à ce qu'ils pourront considérer comme des obligations pendant la durée du plan de dix ans. Les gouvernements et les partis éprouvent, en Italie comme ailleurs, des difficultés à ne pas se laisser influencer par de telles pressions politiques. Serait-il possible de faire en sorte que l'administration du programme ' ne soit pas entravée ou déviée, pour des raisons strictement politiques, sous prétexte de convenances politiques?

10. S'il était possible de confier la gestion du programme à un organisme apolitique composé, entre autres, d'économistes et d'administrateurs, on pourrait être assuré d'un progrès plus certain et sans détours. Cette mesure n'est peut-être pas possible sur le plan politique, mais elle est certes souhaitable. La Cassa per il Mezzogiorno, qui a accompli une oeuvre remarquable, s'est bien trouvée de son indépendance politique. Un régime analogue peut-il être adopté pour le programme de développement?

11. En rapport avec la suggestion précédente, la nécessité se présente d'assurer un contrôle centralisé. Les modalités de direction et d'administration du programme dans son ensemble n'ont pas encore été nettement définies, mais il est évident qu'un certain contrôle centralisé sera nécessaire. Je ne trouve aucun symptôme d'embouteillage administratif dans la gestion de la Cassa, mais il est inévitable que, dans un programme de l'envergure prévue, qui fera intervenir un grand nombre de services et d'institutions différentes, des embouteillages et des formalités administratives se présentent et ralentissent les progrès. Il me semble qu'il'faudra une autorité centrale de direction, qui soit en mesure de supprimer les obstructions et de couper court aux complications bureaucratiques.

12. L'absence de tradition industrielle et la situation économique défavorable rendent l'industrialisation du Sud difficile à réaliser. Les auteurs du programme le reconnaissent d'ailleurs volontiers. Je ne suis pas certain que les « investissements clans les secteurs de relance » envisagés et la mise en place de l'infrastructure projetée permettront à eux seuls d'industrialiser le Sud autant qu'il le faudrait. En outre, il me semble souhaitable que le développement industriel attire le plus grand nombre possible d'entreprises locales du Sud. Pour ces raisons, je me rallie entièrement aux observations et propositions contenues dans la quatrième partie du premier rapport du Groupe de travail n° 9 de l'O. E. C. E. et j'insiste pour qu'une attention toute particulière soit portée à cet aspect du problème. Pour industrialiser le Mezzogiomo, il faudra des initiatives directes, et non pas seulement des encouragements.

13. J'ai déjà signalé, dans le présent rapport, le système consistant à prélever intégralement sur la feuille de paie les cotisations de sécurité sociale, ainsi que le système selon lequel une indemnité doit être versée aux salariés dont l'emploi vient à prendre fin, et j'ai fait remarquer cjue de telles mesures peuvent avoir des répercussions fâcheuses sur l'emploi et sur les entreprises nouvellement créées. Du point de vue social, ces mesures peuvent se justifier, mais leurs conséquences sur le plan économique ont été négligées et sont dangereuses. Je comprends parfaitement que les motifs d'ordre historique et social qui sont à l'origine de ces mesures rendent maintenant, pour des raisons politiques, un changement impossible. En conséquence, je me contente de mentionner ce point dans l'espoir que, si l'occasion se présente de modifier ce système, il en sera tenu compte.

14. Le Gouvernement italien éprouvera, surtout entre la seconde et la septième année, de lourdes difficultés à fournir, pour l'exécution du programme, des capitaux à des taux d'intérêt et à des conditions de remboursement raisonnables. Une aide extérieure substantielle sera indispensable. Avec la collaboration du Gouvernement des États-Unis et des gouvernements européens intéressés, il pourrait être possible d'utiliser un certain pourcentage des remboursements des fonds de contrepartie de l'Aide Marshall, qui, à partir de maintenant, commencent à arriver à échéance, pour fournir les capitaux nécessaires, aux mêmes conditions, pendant une nouvelle période. Si un tel plan se révélait acceptable, le pourcentage convenu des remboursements pourrait être versé à un Fonds de Développement au fur et à mesure que ceux-ci arrivent à échéance et constituer ainsi, au cours des dix prochaines années, la majeure partie des capitaux du Fonds européen de Développement. Si cette proposition rencontre un accueil favorable, l'O. E. C. E. pourrait être invitée à l'examiner plus à fond, en collaboration avec le groupe de travail.

15. En supposant que le Gouvernement italien et la commission des Questions économiques le souhaitent tous deux, il pourrait être mutuellement profitable d'établir pendant toute la période de dix ans des contacts réguliers entre le Gouvernement italien et les membres italiens de l'Assemblée, d'une part, et le groupe de travail ou une sous-commission de la commission des Questions économiques, de l'autre. Les idées développées dans les six paragraphes précédents sont présentées à titre de simples suggestions. En les examinant de plus près, on pourra considérer certaines d'entre elles, sinon toutes, comme superflues ou, pour des raisons diverses, comme impossibles à mettre en oeuvre. Elles sont présentées dans un esprit constructif afin de provoquer leur examen et leur discussion dans les milieux principalement intéressés.

7. Recommandations

La situation économique de l'Italie se prête mieux à une évaluation que celle de la Grèce et de la Turquie en raison du stade avancé d'organisation auquel elle est parvenue et l'examen approfondi dont le programme de développement économique italien a fait l'objet de la part de l'O. E. C. E. En premier lieu, le Gouvernement italien s'assura, pour établir lo programme, le concours d'économistes et d'administrateurs expérimentés et

renommés. Par la suite, un certain nombre d'économistes et d'administrateurs éminents non italiens furent consultés à ce sujet. Enfin, lorsque le programme eut reçu l'approbation finale du Gouvernement, M. Vanoni eut la sagesse de le soumettre pour examen à l'O. E. C. E. Un groupe de travail spécial del'O. E. C. E. (Groupe de travail n° 9 pour le programme de développement économique italien) fut chargé de cette étude; après un examen très approfondi et constructif, le rapport du groupe de travail fut présenté le 10 juin dernier au Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres donna son approbation unanime au rapport et exprima l'opinion que, dans sa genèse et dans ses objectifs, le programme italien était parfaitement approprié. Le Conseil pressa également les États membres de donner suite dans la plus large mesure possible aux recommandations contenues dans le paragraphe 62 du rapport du groupe de travail de l'O. E. C. E. et donna à ses organes un certain nombre de directives en vue de leur coopération à la mise en oeuvre du programme.

16. L'existence d'un plan détaillé de développement portant sur dix années (qui est sur le point d'être mis en vigueur) et sa présentation à l'O. E. C. E. pour examen et approbation rendent la position de l'Italie très différente de celle de la Grèce et de la Turquie et font souhaiter que des mesures immédiates et concrètes soient prises par l'Assemblée afin de rallier dès maintenant au programme de développement économique italien le maximum d'appui international. A cet effet, je recommande qu'une résolution, conforme aux grandes lignes du projet de résolution soumis avec le présent rapport, soit adoptée par l'Assemblée au cours de la session qui vient de s'ouvrir.

17. Je désire, en terminant, exprimer ma gratitude pour la précieuse assistance qui m'a été apportée au cours de mes travaux par le Gouvernement et les autorités italiennes, par l'O. E. C. E. et par le Secrétariat du Conseil do l'Europe,

Annexe

ANNEXE A - Compte rendu provisoire de la visite en Italie de M. MacBride, rapporteur de la commission des Questions économiques

M. MacBride, qui avait été chargé par le groupe de travail de la commission des Questions économiques d'accomplir un voyage d'étude en Italie afin de préparer les travaux ultérieurs du groupe sur les problèmes relatifs au développement économique de ce pays, a commencé sa mission officielle à Rome le mardi 6 septembre. A la suite de contacts pris avec le Ministère des Affaires Etrangères, le programme définitivement arrêté pour la visite de M. MacBride a prévu, en premier lieu, un court voyage dans les régions du Sud particulièrement intéressées par les travaux entrepris par la Cassa per il Mezzogiomo. Les journées des vendredi 9 et samedi 10 septembre ont été réservées aux entretiens officiels;'

Le voyage dans le Sud

Au cours de la première journée de son voyage dans le Sud, M. MacBride s'est rendu dans les régions du Volturno et du Garigliano, entre Rome et Naples, intéressées par des travaux de bonification et d'irrigation.

Accueilli à Formia par le Directeur du Consortium « Aurùnco » du Garigliano et accompagné par un fonctionnaire de l'administration centrale de la Cassa per il Mezzogiomo, M. MacBride a visité les différents ouvrages de bonification des terres qui, entrepris il y a quelques années par la Cassa per il Mezzogiomo, en sont actuellement à un stade très aA'ancé, et rendront à la culture, à la fin des travaux, environ 40.000 hectares de terres.

Après s'être rendu au barrage du haut Garigliano, qui constitue le pivot de tous les travaux de régularisation des eaux et d'irrigation, et avoir visité différentes stations de pompage ainsi que des canalisations d'irrigation, M. MacBride s'est rendu dans la seconde zone de bonification des terres, administrée par le Consortium du Volturno.

La zone de bonification du Volturno, qui est environ trois fois plus étendue que celle du Garigliano, présente un aspect très différent de cette dernière. Des travaux de grande envergure y sont entrepris, mais les zones mises en culture représentent encore une très petite partie de la surface cultivable. D'autre part, le système d'irrigation en est encore à la phase préparatoire, et l'on attend l'achèvement d'un important barrage sur le Volturno, qui permettra de canaliser les eaux dans le but d'irriguer l'ensemble de la région. M. MacBride visita les chantiers de construction du barrage sous la conduite de l'ingénieur qui en dirige les travaux.

La deuxième journée du voyage fut consacrée à la visite des différentes installations existantes et des travaux en cours pour la construction de l'aqueduc Campano-Molisano. Il s'agit là d'une oeuvre de très grande envergure, qui vise à assurer le ravitaillement en eau de la ville de Naples et de 253 communes réparties dans les région de Campania, Basilicata, Molise et Puglie, en captant des eaux dont les sources sont situées sur le versant Adriatique des Appenins. La population résidant dans les zones ci-dessus mentionnées, à la date du recensement de 1951 était do 2.750.000habitants. La population prévue pour l'an 2000 est évaluée à 4 millions d'habitants. Les aqueducs du système Campano-Molisano permettront une consommation d'eau de 350 litres par jour et par habitant pour la ville de Naples, et do 120 pour les autres centres de la province. La consommation pour la ville de Naples est prévue en fonction de l'usage privé et industriel et évaluée par rapport aux besoins de l'an 2000.

L'ensemble des ouvrages comprend la construction de 740 kilomètres de conduites à pression et de 46 kilomètres de canaux; environ 12 kilomètres do conduites sous-marines permettront d'alimenter en eau les îles d'Ischia et de Procida. Los ouvrages accessoires connexes à l'aqueduc prévoient des réservoirs d'eau, des canaux d'irrigation utilisant les eaux du Volturno et des centrales hydro-électriques pour l'exploitation des chutes d'eau réalisées le long de l'aqueduc. M. MacBride consacra la journée entière à visitor, sous la conduite d'un des ingénieurs responsables de la direction des travaux, les grands réservoirs prévus pour la ville de Naples (et presque terminés), des stations d'élévation, des canalisations en galerie et à ciel ouvert, et finalement, dans la région de Caserta, l'aboutissement méridional de la galerie emmenant à travers la chaîne des Appenins les eaux captées sur le versant adriatique.

Les entretiens à Rome

Les dernières journées du séjour de M. MacBride à Rome furent consacrées à des entretiens avec le ministre Campilli, Président du Comité interministériel pour le développement du Midi, avec M. Pcscalorc, Directeur de la Cassa per il Mezzogiorno, et avec un certain nombre de hauts fonctionnaires de différentes administrations, réunis en conférence au Ministère des Affaires Etrangères.

A cette conférence prirent part :

Le ministre _ Carrobio, Directeur général adjoint des Affaires Economiques au Ministère dos Affaires Etrangères;

M. Bobba, de la Direction des Affaires Economiques au Ministère des Affaires Etrangères;

M. Cornaggia, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe au Ministère des Affaires Etrangères;

Le professeur Molinari, de la SVIMEZ (Associazione per lo Sfiluppo dell' Industria nel Mezzogiomo) ;

M. Sebregondi, de la SVIMEZ (Associa-zone per lo Sdluppo dell' Industria nel Mezzogiorno) ;

M. Aecardo, du C. I. R. (Comité interministériel pour la Reconstruction);

M. Landriscina, du C. I. R. (Comité interministériel pour la Reconstruction);

M. Franciosi, Cassa per il Mezzogiomo;

M. Apicella, Secrétariat du Plan Vanoni.

Au cours de cette conférence, M. MacBride posa une série de questions auxquelles répondirent, suivant leurs compétences respectives, les différents fonctionnaires présents.

A l'occasion des entretiens que M. MacBride eût à Rome avec des personnalités gouvernementales et des représentants des administrations, une abondante documentation fut fourme au rapporteur de la commission des Questions économiques sur les différents problèmes intéressant le développement économique de l'Italie en général, et de l'Italie méridionale en particulier.

ANNEXE B - Documentation sur la situation économique en Italie

Documentation italienne

1. « Programme économique italien » (Comitato Interministeriale per la Ricostruziona).
2. Rapport d'étude (Association pour le développement industriel de l'Italie méridionale •—• SVIMEZ).
3. Cassa per il Mezzogiomo.
4. Programme de la Cassa per il Mezzogiomo (Giuseppe Orcel).
5. Création d'un Fonds spécial d'investissement pour des projets exceptionnels en Italie méridionale.
6. Plan de projets exceptionnels destinés au développement de l'Italie méridionale.
7. Bulletins statistiques annuels et mensuels.
8. Plan de développement de la Cassa per il Mezzo-giorno; résultats obtenus au cours des quatre premières années.

Documentation de l'O. E. C. E.

9. Rapports annuels : chapitres se rapportant aux divers pays.
10. Déclaration de M. Vanoni au cours de la réunion du Conseil des Ministres le 12 janvier 1955.
11. Développement du revenu et de l'emploi au cours de l'année 1955 en Italie.
12. Note du Secrétaire du Conseil en date du 8 janvier 1955.
13. Groupe de travail n° 9 — Note du professeur Robinson en date du 10 février 1955 (C/WP9 (55) 2).
14. Groupe de travail n° 9 — Observations du Royaume-Uni en date du 30 avril 1955 (C/WP9 (55) 8).
15. Premier rapport du Groupe de travail n° 9 en date du 27 mai 1955 (Press/A (55) 25).
16. Résolution du Conseil du 10 juin 1955.

Documentation du Conseil de l'Europe

17. Note du Secrétariat en date du 8 décembre 1954 (SG/R (54) 6).

Divers

18. « La Situation Economique de l'Italie » : Première partie : Le Bilan économique de l'Italie — Deuxième partie : Les Finances publiques.

19. Extrait de « L'Économie » — n° 478 — Développement et équilibre économique de l'Italie.

20. Extrait de « L'Économie » — n° 498 6 « Le Financement du Plan Vanoni et les capitaux étrangers. »

21. C. E. E. (Nations Unies) Rapport des experts sur l'Italie méridionale, en date du 18 février 1955.